



BUREAU EXÉCUTIF

05

PROCÈS-VERBAL (Adopté) 03 NOVEMBRE 2014

Responsable générale	Mylène Sabourin-Simard	Affaires externes	Élodie Lussier-Piché
Secrétaire général	Excusée	Information	Julien Crête-Nadeau
Affaires internes	Danick Charbonneau	Mobilisation	Charline Savignac
Pédagogie	France Kirouette	Affaires socio-culturelles	Agnès Moquin-Beaudry
Trésorerie	Simon Du Perron		
Dél. à l'Interne - 1	Charlyne Ostiguy-Séguin	Dél. à l'externe	Vacant
Dél. à l'Interne - 2	Vacant	Dél. à la mobilisation - 1	Clarence Gravel
Dél. aux Affai. Socioc.	Isabelle Daignault-Boulianne	Dél. à la mobilisation - 2	Vacant
Dél. à la Pédago - 1	Vacant	Dél. à l'information - 1	Hadrien Daigneault-Roy

Observateurs, observatrices :

0.0 Procédures

Mylène Sabourin-Simard propose **l'ouverture du Bureau exécutif [A14-05](#) du lundi 03 novembre 2014, à 18h25**

Charline Savignac appuie

Adoptée à l'unanimité

0.1 Praesidium

Simon Du Perron propose **Agnès Moquin-Beaudry pour animer ce Bureau exécutif, et Mylène Sabourin-Simard comme secrétaire**

Agnès Moquin-Beaudry appuie

Adoptée à l'unanimité

0.2 Lecture et adoption du procès-verbal

Mylène Sabourin-Simard propose **l'adoption du procès-verbal suivant tel quel**

1. **du [Bureau exécutif A14-04 du lundi 27 octobre 2014](#)**

Charline Savignac appuie

Adoptée à l'unanimité

0.3 Suite du procès-verbal

-

0.4 Lecture et adoption du présent ordre du jour

Ordre du jour affiché

1.0 Affaires internes :

1.1 [Vote de confirmation](#) :

1.1.1 Retour

1.1.2 Avis juridique

1.2 Table de concertation A14-04 : 12 novembre 2014

1.2.1 Report au 19 novembre ?



- 1.3 Rencontre AGE – CVM (29 octobre) : retour
- 2.0 Pédagogie
- 3.0 Mobilisation
 - 3.1 Préparation grève 12 novembre 2014
 - 3.2 Rapport Demers
 - 3.3 Printemps 2015
- 4.0 Affaires externes
- 5.0 Affaires diverses
- 6.0 Levée

Élodie Lussier-Piché propose l'ordre du jour tel que présenté
France Kirouette appuie
Adopté à l'unanimité

0.5 Déclarations

Danick Charbonneau
Fuck le BE collabo et arriviste

0.6 Régie et / ou réflexion – Date du prochain Bureau exécutif

Mylène Sabourin-Simard
Responsable générale

- R.A.S.

Geneviève Bordeleau
Secrétaire générale

- R.A.S.

Élodie Lussier-Piché
Responsable à l'externe

- R.A.S.

Danick Charbonneau
Responsable aux affaires internes

- R.A.S.

Simon Du Perron
Responsable à la Trésorerie

- R.A.S.

France Kirouette
Responsable à la Pédagogie

- R.A.S.

Agnès Moquin-Beaudry
Responsable aux Affaires socio-culturelles

- R.A.S.

Charline Savignac
Responsable à la Mobilisation

- R.A.S.

Julien Crête-Nadeau
Responsable à l'Information

- R.A.S.

Julien Crête-Nadeau propose de changer le local de rencontre du Bureau exécutif, actuellement le 07.03g, pour un local au 3^{ème} étage proche du secrétariat de l'AGECVM
Danick Charbonneau appuie

Charline Savignac propose **le vote secret**
Mylène Sabourin-Simard appuie
Adoptée à l'unanimité

Charline Savignac amende pour que le Bureau exécutif se tienne à la Cafétéria non-fumeurs
Danick Charbonneau appuie
Amendement battu à la majorité

Sur la principale : de changer le local de rencontre du Bureau exécutif, actuellement le 07.03g, pour un local au 3^{ème} étage proche du secrétariat de l'AGECVM

Pour : 3 **Contre : 5**

Battu à majorité

1.0 Affaires internes

1.1 Vote de confirmation

1.1.1 Retour

Julien Crête-Nadeau propose :

- ✓ Considérant la collaboration et la communication de sept des neuf membres du Bureau exécutif avec l'administration qui a débouché sur une remise en cause de



- BUREAU EXÉCUTIF A14-05

la légitimité du mandat de grève, ainsi qu'à maintenir des services du Cégep du Vieux Montréal lors de la journée de grève du 31 octobre 2014;

- ❖ Que le Bureau exécutif coupe toute communication avec l'Administration du Cégep du Vieux Montréal d'ici le mercredi 12 novembre 2014, et n'agisse pas en tant qu'instance décisionnelle légitime dans l'optique du respect de mandat de grève, et pour prévenir, dans le futur, toute tentative d'outrepasser ou de créer des mandats de toute pièce.

Danick Charbonneau appuie

Mylène Sabourin Simard demande la question préalable
Adoptée à la majorité des deux tiers

Proposition mise en dépôt

1.1.2 Avis juridique

Simon Du Perron propose d'inviter des juristes spécialisé-e-s dans le droit associatif, connaissant aussi le militantisme, en vue de faire la lumière sur les statuts et règlements, notamment en rapport avec la primauté (ou non) de la Charte et du Code Morin dans le cas d'un vote de grève.

Charline Savignac appuie

Julien Crête-Nadeau amende pour que, peu importe les constats faits, le mandat de grève du 21 octobre dernier ne soit remis en cause,.

Danick Charbonneau appuie

Danick Charbonneau demande la question préalable
Simon Du Perron appuie
Adoptée aux deux tiers

Amendement battu à majorité

Julien amende pour remplacer le mot *primauté* par *incidence*

Danick Charbonneau appuie

Adoptée à l'unanimité

Sur la principale amendée

d'inviter des juristes spécialisé-e-s dans le droit associatif, connaissant aussi le militantisme, en vue de faire la lumière sur les statuts et règlements, notamment en rapport avec l'incidence (ou non) de la Charte et du Code Morin dans le cas d'un vote de grève.

Adoptée à majorité

1.2 Table de concertation A14-04

Simon Du Perron propose de prévoir à l'ordre du jour du prochain Bureau exécutif un point Vote du Bureau exécutif sur une proposition en rapport avec le comité Dérapage contrôlé
Mylène Sabourin-Simard appuie

Agnès Moquin-Beaudry amende, pour prendre la décision maintenant

Élodie Lussier-Piché appuie

Adopté à majorité

Principale amendée

de prévoir à l'ordre du jour du prochain Bureau exécutif un point Vote du Bureau exécutif sur une proposition en rapport avec le comité Dérapage contrôlé, et de prendre la décision maintenant

Adoptée à majorité

Agnès Moquin-Beaudry propose que le Bureau exécutif se positionne POUR la proposition en cause, soit :

- Considérant que le Comité Dérapage Contrôle a reçu deux subventions directement du Bureau Exécutif totalisant la somme de 500,00\$ lors de l'année A13/ H14 et que l'état des comptes pour la session A13, soit d'un profit de 947,00\$ et que l'état des comptes de la session H14 (voir incomplet) pour seulement leur party de mi- session H14 soit d'un déficit de 1048,00\$;
- Considérant que ces dites subventions, ces dits revenus ainsi que ces dites dépenses ne concordent pas avec leur bilan financier en date du 30 juin 2014 qui indique un bénéfice net de 0.00\$ et que des fichiers Excel imprimés ne constituent en rien les pièces justificatives valables requises (voir factures à l'appui manquantes);
- Considérant que le comité thématique Dérapage contrôlé a failli à leurs devoirs en contrevenant aux 2 articles suivants dans la charte de l'AGECVM :

5.6 Pouvoirs et Devoirs

A la suite de la réunion de début de session, il doit être remis au Bureau exécutif :

- Un bilan financier de la session précédente

le Guide des règlements pour les comités

3. Les responsabilités d'un comité - Documents indispensables :

Chaque comité doit, selon les statuts, remettre en début de session le bilan financier de la session qui se termine. Le bilan et le budget doivent reprendre les revenus et les dépenses accompagnés des pièces justificatives (quoi de mieux que vos factures), selon une formulation simplifiée. Ils doivent être détaillés, avec des postes budgétaires précis;

- Considérant que les autres comités respectent ces formalités et que la Table de Concertation peut se positionner sur ce cas problématique afin d'éviter les doubles standards dans le bon déroulement des activités estudiantines en se basant sur la charte de l'AGECVM :

5.8 Révocation

Quant au comité, il peut être révoqué par la Table de concertation s'il n'est pas en mesure de remplir ses devoirs. Si un comité thématique reste révoqué pour plus d'une session, ses avoirs financiers seront renvoyés dans le budget global de l'association.

- ❖ Que la Table de Concertation révoque le comité thématique Dérapage contrôlé jusqu'à la session A15;
- ❖ Que les avoirs financiers de 717.20\$ soient renvoyés dans le budget global de l'AGECVM pour le financement du party du 30^{ème} Anniversaire de l'AGECVM qui aura lieu en fin de session A14;
- ❖ Que les membres du dit comité, ainsi que tous ceux et celles qui le veulent, soient invités à participer à l'évènement

Simon Du Perron appuie

Julien Crête-Nadeau amende pour nommer deux délégué-e-s du Bureau exécutif à la Table de concertation, soit le Responsable aux Affaires internes et un-e de ses délégué-e-s, sachant qu'un seul vote pour le Bureau exécutif pourra être émis (art.4.2 et 4.7 de la [Charte](#))

Simon Du Perron appuie

Adopté à l'unanimité

Sur la principale amendée

que le Bureau exécutif se positionne POUR la proposition en cause, soit :

- **Considérant que le Comité Dérapage Contrôle a reçu deux subventions directement du Bureau Exécutif totalisant la somme de 500,00\$ lors de l'année A13/ H14 et que l'état des comptes pour la session A13, soit d'un profit de 947,00\$ et que l'état des comptes de la session H14 (voir incomplet) pour seulement leur party de mi- session H14 soit d'un déficit de 1048,00\$;**
- **Considérant que ces dites subventions, ces dits revenus ainsi que ces dites dépenses ne concordent pas avec leur bilan financier en date du 30 juin 2014 qui indique un bénéfice net de 0.00\$ et que des fichiers Excel imprimés ne constituent en rien les pièces justificatives valables requises (voir factures à l'appui manquantes);**



- BUREAU EXÉCUTIF A14-05

- **Considérant que le comité thématique Dérapage contrôlé a failli à leurs devoirs en contrevenant aux 2 articles suivants dans la charte de l'AGECVM :**

5.6 Pouvoirs et Devoirs

A la suite de la réunion de début de session, il doit être remis au Bureau exécutif :

- Un bilan financier de la session précédente

le Guide des règlements pour les comités

3. Les responsabilités d'un comité - Documents indispensables :

Chaque comité doit, selon les statuts, remettre en début de session le bilan financier de la session qui se termine. Le bilan et le budget doivent reprendre les revenus et les dépenses accompagnés des pièces justificatives (quoi de mieux que vos factures), selon une formulation simplifiée. Ils doivent être détaillés, avec des postes budgétaires précis;

- **Considérant que les autres comités respectent ces formalités et que la Table de Concertation peut se positionner sur ce cas problématique afin d'éviter les doubles standards dans le bon déroulement des activités estudiantines en se basant sur la charte de l'AGECVM :**

5.8 Révocation

Quant au comité, il peut être révoqué par la Table de concertation s'il n'est pas en mesure de remplir ses devoirs. Si un comité thématique reste révoqué pour plus d'une session, ses avoirs financiers seront renvoyés dans le budget global de l'association.

- ❖ **Que la Table de Concertation révoque le comité thématique Dérapage contrôlé jusqu'à la session A15;**
- ❖ **Que les avoirs financiers de 717.20\$ soient renvoyés dans le budget global de l'AGECVM pour le financement du party du 30^{ème} Anniversaire de l'AGECVM qui aura lieu en fin de session A14;**
- ❖ **Que les membres du dit comité, ainsi que tous ceux et celles qui le veulent, soient invités à participer à l'évènement**

Et que le Responsable aux Affaires internes et un-e de ses Délégué-e-s représentent le Bureau exécutif à cette Table de concertation, avec un seul vote

Adoptée à la majorité

France Kirouette quitte la réunion du Bureau exécutif

1.2.1 Report au 19 novembre ?

Simon Du Perron propose **de reporter la Table de concertation A14-04, programmée le mercredi 12 novembre 2014, au mercredi 19 novembre 2014, même heure, même lieu (idéalement)**

Élodie Lussier-Piché appuie

Adoptée à la majorité

1.3 Rencontre AGE – CVM (16 octobre)

Retour sur cette rencontre

2.0 Pédagogie

R.A.S.

3.0 Mobilisation

3.1 Préparation grève du 12 novembre 2014

-

3.2 [Rapport Demers](#)

-

3.3 Printemps 2015



- BUREAU EXÉCUTIF A14-05

Julien Crête Nadeau propose la mise en dépôt
Appuyé par XXXX

4.0 Affaires externes

-

5.0 Affaires diverses

-

6.0 Levée